

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 23 Janvier

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 janvier

La séance est ouverte à deux heures vingt, sous la présidence de M. Floquet.

Le Ministre des Finances dépose le projet de loi portant fixation des dépenses et recettes du Budget de 1892.

Le projet de loi est renvoyé à la Commission du Budget qui va l'examiner immédiatement et fera son rapport au cours de la séance.

La Chambre vote ensuite un crédit extraordinaire de 6,535,000 francs sur l'exercice 1889 comme complément des frais de premier établissement du monopole des allumettes.

La Chambre vote plusieurs lois d'intérêt local. La séance est ensuite suspendue pendant la libération de la Commission du Budget.

SÉNAT

Séance du 21 janvier 1892

La séance est ouverte à deux heures dix, sous la présidence de M. Le Royer.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection des membres de la Haute-Cour de Justice.

Le nombre des votants nécessaire pour la validité du scrutin n'ayant pas été atteint, l'élection est renvoyée à la prochaine séance.

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi tendant à élever de 2,500 à 3,000 le nombre des étalons des haras de l'Etat.

INFORMATIONS

Les Incidents du Palais-Bourbon

On sait qu'à la suite des incidents de la Chambre, M. Laur, souffleté par M. Constans, ministre de l'Intérieur, avait demandé par dépêche à M. Henri Rochefort, à Londres, de le conseiller au sujet de l'attitude qu'il devait prendre.

M. Rochefort lui avait télégraphié de s'abstenir à la fois d'envoyer des témoins au Ministre et de porter plainte contre lui.

On pouvait croire que M. Laur suivrait ce conseil, mais il s'est ravisé tout-à-coup ; vingt-quatre heures après l'incident, il a envoyé à M. Constans ses témoins, MM. Dumonteil, député de l'Aisne, et le docteur Devilliers.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 25

LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

XIV

La vie du château

Il y en avait cinq, déjà forts et avec des ailes naissantes. On ne voyait dans la profondeur du nid que des bœcs jaunes qui s'ouvraient avec vocifération pour piailler la faim.

Laura était désolée de n'avoir rien à leur donner.

— Nous reviendrons avec des provisions, lui dit Antonin.

Ils revinrent avec une brioche dès le lendemain. Cette fois, la mère était au nid. Elle s'en vola sur une branche d'arbre en poussant des petits cris désolés, toute inquiète de voir sa famille à la merci d'être humains.

Ce fut un plaisir presque maternel pour Laura de donner à ces petits becs affamés, du bout de son doigt rose, des becquetés de gâteau qu'elle ramolissait à l'avance entre ses lèvres.

Ils revinrent encore le jour suivant.

Mais le nid était vide ; le père et la mère avait

Quant ceux-ci se présentèrent au Ministère de l'Intérieur, ils firent passer leurs cartes sous enveloppe à M. Constans, qui, à ce moment, tenait avec les directeurs de son administration sa conférence quotidienne.

A sept heures et demie, lorsque les témoins de M. Laur se présentèrent de nouveau, on leur fit savoir que le Ministre de l'Intérieur n'avait rien à répondre.

M. Laur aurait, paraît-il, manifesté l'intention d'écrire au Procureur général pour l'informer qu'il demandait des poursuites contre M. Constans.

On assure que des poursuites seraient dirigées contre l'*Intransigeant*, sur l'initiative du Parquet, pour publication du télégramme de M. Rochefort à M. Laur, contenant un outrage à la magistrature.

M. Delpech, député de Vaucluse, n'en est pas quitte avec sa rencontre avec M. Castelin, député de l'Aisne.

Nous avons annoncé déjà que les premiers témoins de celui-ci, MM. Dumonteil et Montégut, devaient demander eux-mêmes des explications au député de Vaucluse.

Celui-ci, interrogé par un de nos confrères, s'est déclaré tout prêt à leur rendre raison.

M. Delpech, qui n'a été blessé que légèrement dans sa rencontre avec M. Castelin, a reçu les témoins de MM. Dumonteil et Montégut ; ce sont MM. Devilliers et Andrieux pour M. Dumonteil, et MM. Ducros et Sarrus pour M. Montégut.

Le rachat de l'Alsace-Lorraine

M. Bedel vient de recevoir de M. Waldteufel une lettre traitant la question du rachat de l'Alsace-Lorraine. M. Waldteufel propose à M. Bedel d'engager une action commune réciproquement en France et en Allemagne. Le comité français, composé de grandes personnalités, serait formé. Le comité allemand, sous les auspices de M. Bedel, poursuivrait la réconciliation de l'Allemagne et de la France, en s'interdisant tout autre objet. Car, dit la lettre en question, si votre comité portait le moindre ombrage à votre Gouvernement, c'en serait fait de son action.

Deux documents Ecclésiastiques

Cinq cardinaux français viennent de publier un manifeste sous le titre de :

« Exposé de la situation faite à l'Église en France et déclaration des EEmm. cardinaux : Desprez, archevêque de Toulouse, Langénieux, archevêque de Reims ; Place, archevêque de Rennes ; Richard, archevêque de Paris ; Foulon, archevêque de Lyon. »

emmené les petits.

Laura fut triste sans savoir pourquoi. Comme Antonin lui en demandait la raison, elle répondit avec un soupir :

— C'était lugubre, ce petit nid abandonné, lugubre... comme un berceau vide :

Après un silence, elle demanda :

— Les oiseaux libres, quand ils s'accouplent, ont toujours des petits, n'est-ce pas ?

Sans doute, à chaque renouveau, dit Antonin.

Les oiseaux sont bien heureux.

Antonin comprenait et sentait à merveille quel était pour Laura le vide de sa vie présente, et il faisait tous ses efforts pour l'occuper ou la distraire.

Il n'avait pas servi dans la marine, comme plusieurs de ses ancêtres, mais il n'aurait pas été breton s'il n'eût été marin. Il aimait les choses de la mer et y était expert.

Quelques jours après leur arrivée à Saint-Malo, il avait acheté un petit sloop de plaisance.

Le bateau était fin de l'avant, fin de l'étrave, blanc avec une bande rouge, demi-pointé, très large.

Les passagers se tenaient à l'arrière dans une espèce de chambre ovale, sans rouffe, avec un banc circulaire où huit personnes pouvaient s'asseoir.

Sous le demi pont de l'avant, on avait ménagé deux cases pour mettre des malles, des provisions et même un lit étroit où une personne avait assez de place pour dormir et s'étendre à l'abri des coups de mer.

Le grément du sloop se composait d'un mâ

La première partie de cette déclaration est un exposé des griefs du clergé contre le gouvernement.

Ce qui est malheureusement vrai, disent les cardinaux, c'est que depuis douze ans le gouvernement de la République a été autre chose qu'une personnification d'une doctrine et d'un programme en opposition absolue avec la foi catholique, et qui a appliqué cette doctrine, réalisé ce programme de telle sorte qu'il n'est rien aujourd'hui, ni personnes, ni institutions, ni intérêts, qui n'ait été méthodiquement frappé, amoindri, et, autant que possible, détruit.

Le manifeste énumère ensuite les faits qui ont provoqué le mécontentement du clergé : « l'athéisme pratique devenu la règle d'action de qui-conque en France porte un titre officiel ; les crucifix proscrits dans les salles de classes d'école ; la loi du repos du dimanche abrogée ; l'expulsion des congrégations ; les séminaristes astreints au service militaire ; le rétablissement du divorce, etc., etc. »

La seconde partie du manifeste expose les devoirs que les circonstances présentes imposent aux catholiques ; c'est :

En résumé ; respect des lois du pays, hors le cas où elles se heurtent aux exigences de la conscience ; respect des représentants du pouvoir ; acceptation franche et loyale des institutions politiques ; mais, en même temps, résistance ferme aux empiétements de la puissance séculière sur le domaine spirituel, dévouement actif et généreux aux œuvres qui ont pour objet de fournir à la société chrétienne les éléments de sa vie propre, notamment aux œuvres d'enseignement, d'apostolat et de charité ; enfin, fidélité au devoir électoral dont l'accomplissement par tous les gens de bien assurerait une représentation nationale vraiment conforme au vœu du pays et capable d'opérer dans la législation les réformes nécessaires à la paix publique.

Tels sont les devoirs qui s'imposent, à l'heure actuelle, à la conscience et au patriotisme de tous les catholiques français.

Un second document intéressant est la lettre pastorale que Mgr Lavignerie a adressée aux fidèles de son diocèse.

L'archevêque d'Alger donne de nouveau « le conseil à tous les catholiques de France d'entrer dans une voie nécessaire d'union et de pacification religieuse, afin de concourir plus efficacement au salut de l'Église et de la patrie gravement menacée. »

Il regrette que ses premiers avis n'aient pas été unanimement entendus.

Nous avons vu, dit-il, se produire non seulement la défection sourde, mais encore l'opposition ouverte et bruyante d'une partie de nos catholiques, sous le prétexte qu'on leur demandait d'adhérer aux traditions révolutionnaires, qui

et d'un beaupré, d'une grande voile, d'une brigantine et d'un seul foc.

Dans le gros temps, on prenait quatre ris à la grande voile, et le mât étant tout à fait sur l'avant le sloop gouvernait merveilleusement avec cette unique voile.

Grâce à la largeur du gouvernail et au peu de longueur relative de la coque, le sloop virait facilement, abattait vite au vent et obéissait très facilement à la barre.

Antonin l'avait fait amener à Roscoff et il eut bientôt mis Laura au courant de la manœuvre des voiles.

Il y avait au besoin un jeune matelot, mais c'était bien plus amusant de s'embarquer tous deux seuls, et Laura était un matelot bien plus agile et surtout bien plus charmant.

Souvent ils partaient le matin avec un panier de provisions qu'un domestique apportait jusqu'au bord du quai.

Antonin descendait le premier, et, avant que la jeune femme mit le pied à bord, il déployait la grande voile et hissait le foc, puis il tendait la main à Laura qui, légèrement, sautait sur le pont et, de là, dans la chambre ovale, à ciel ouvert, garantie seulement du soleil par une tente basse.

Alors Antonin criait au domestique resté sur le quai :

— Large !

Le grelin tombait à l'eau avec un cinglement de fouet, Antonin l'amena sur l'avant, amarrait l'ancre, poussait au large avec la gaffe et mettait la barre à babord.

Le sloop s'inclinait gracieusement sous le vent,

ont toujours été hostiles aux institutions chrétiennes, alors qu'on ne leur a demandé et qu'on ne leur demande encore que le respect du gouvernement établi.

Mgr Lavignerie termine sa lettre en disant :

Il faut revenir, si tard que ce soit, à l'unité que nous aurions dû suivre dès le principe ; il faut que l'accord rentre dans nos rangs, l'harmonie des sentiments dans nos cœurs. Il faut, pour cela, que nous reprenions tous le même programme, que nous nous soumettions aux enseignements du Saint-Siège, sacrifiant nos vues personnelles à l'intérêt général et au salut de la société.

Les funérailles du duc de Clarence

Londres, 21 janvier.

Les obsèques du duc de Clarence, petit fils de la reine d'Angleterre, ont eu lieu hier.

A 9 heures, le cortège s'est formé devant l'église de Sandringham.

Le corps du défunt a été posé sur un affût de canon traîné par 8 chevaux.

Après un court service de l'église, auquel assistaient les princes, les princesses et les membres de la maison du prince de Galles, le cortège s'est rendu à la gare de Wolverton.

Le train emportant les restes du duc de Clarence, est parti à 11 heures quarante-cinq de Sandringham pour Windsor.

Le prince et la princesse de Galles, le prince George, le duc et la duchesse de Fife, la princesse Marie de Teck, les princesses Victoria et Maud de Galles accompagnaient le corps.

A Londres, les drapeaux des édifices publics étaient en berne. Les rideaux étaient tirés aux fenêtres d'un grand nombre de maisons particulières. Les volets des boutiques avaient été fermés. Les cochers de fiacre et d'omnibus portaient un crêpe à leur fouet.

Les fiançailles de la princesse Stéphanie

Vienne, 21 janvier.

On annonce les fiançailles de la princesse Stéphanie, fille du Roi des Belges, veuve de l'archiduc Rodolphe, avec le duc Georges-Miguel de Bragança, frère de l'archiduchesse Marie-Thérèse, femme de l'archiduc Charles-Louis.

La princesse Stéphanie est âgée de vingt-sept ans ; le prince Miguel est dans sa trente-neuvième année et il est veuf depuis 1881 de la princesse Elisabeth de Tour-et-Taxis, qui lui a laissé trois enfants.

Dans les cercles de la haute aristocratie, le bruit de ces fiançailles est considéré comme exact.

faisait son abattée et faisait de l'air. Cinq minutes après, il fonda l'eau avec un clapotis joyeux.

Ils parcoururent ainsi toutes les côtes de Bretagne, d'un côté jusqu'à Douarnenez et même Lorient, de l'autre jusqu'au mont Saint-Michel. Ils restaient parfois deux ou trois jours absents, à la grande inquiétude du comte.

Il savait, en effet, que le vent contraire et la mer mauvaise ne les arrêtaient pas. Et le moins téméraire des deux, c'était encore Antonin. Quant à Laura, le danger l'invoquait et l'excitait plutôt ; le danger était une émotion, et c'étaient les émotions qui manquaient au calme plat de sa vie.

Elle se plaisait beaucoup moins aux chasses dans les enclos réservés, où voulaient l'entraîner son beau père et son mari. Elle ne s'y mêlait guère que pour présider le déjeuner des chasseurs. Mais elle n'y prenait pas part, et avait gentiment refusé le charmant fusil de chasse que lui avait offert Antonin.

Elle ne paraissait pas non plus trouver un très vif attrait aux quelques réceptions que le comte commençait à donner au château. Elle faisait cependant les honneurs avec un tact et une dignité affable dont Stéphanie était elle-même étonnée.

Une de ces réunions, plus solennelle que les autres, eut néanmoins pour Laura un réel intérêt ; ce fut la fête d'inauguration de la chapelle restaurée au château.

Depuis trois ans déjà, Mlle de Bizeux, qui possédait une fortune personnelle, avait entrepris avec le concours, heureusement très habile, d'un architecte de Rennes, la restauration de cette

Les Anarchistes en Espagne

Madrid, 21 janvier.

Une agitation anarchiste s'est manifestée à Rouda, province de Malaga, où des forces militaires ont été concentrées.

A San Fernando, province de Cadix, on craint des troubles.

On a eu, hier au soir, à Xérès une sérieuse alarme. De graves rumeurs circulaient ; on disait que les anarchistes se proposaient de recommencer de nouvelles émeutes. Les troupes sont consignées.

Au Maroc

Tanger, 20 janvier.

M. Torrès, ministre des affaires étrangères, a obtenu que les révoltés restent calmes jusqu'à l'arrivée de la décision du sultan, et leur a garanti qu'ils pourraient apporter en sécurité et sans armes des vivres aux marchés de Tanger.

Une découverte précieuse

On lit dans le *Petit Parisien* :

La science française vient de remporter un nouveau triomphe, et non des moins éclatants : le docteur Calmettes, médecin de première classe du service de santé des colonies, élève de Pasteur, directeur de l'Institut bactériologique de Saigon, vient, en effet, de découvrir un moyen de neutraliser le venin de la vipère naja ou cobra copella, dont la morsure est toujours mortelle.

Ce remède est un sel d'or. Il sera sous peu communiqué à l'Académie de médecine, avec un rapport qui relate les recherches et expériences du docteur Calmettes.

Il agit non seulement comme médicament administré après la morsure et en neutralisant les effets, mais aussi comme préservatif. Introduit dans l'organisme par les voies digestives, il donne une immunité complète qui permet de s'exposer sans danger aux atteintes de cobras. Les bienfaits qui résulteront de cette découverte seront incalculables, car c'est par milliers qu'il faut compter chaque année les victimes qui succombent au venin des cobras.

Le docteur Treille, inspecteur général du service de santé des colonies, a reçu du rapport du docteur Calmettes, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique sur le venin des trigonocéphales. Il est permis d'espérer que là aussi il produira les mêmes résultats.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Bureau de Bienfaisance de Cahors

Quêtes et Souscriptions au profit des pauvres

La commission administrative du bureau de Bienfaisance de Cahors a l'honneur de prévenir les habitants de la ville que les quêtes au profit des pauvres vont être faites comme les années précédentes.

En cette circonstance, elle adresse un appel pressant à toutes les personnes qui pourraient l'aider dans l'accomplissement de sa tâche humanitaire ; la maladie n'a pas de drapeaux ; ceux qui souffrent ont droit à la pitié de tous ; le bureau de Bienfaisance donne aux malheureux,

chapelle, un vrai bijou du quinzième siècle dans le goût de Folgoet.

Tout venait d'être terminé, il ne manquait qu'à baptiser la cloche et à consacrer à nouveau la chapelle. L'évêque de Rennes en avait été prié, et il avait fait savoir qu'il viendrait procéder à cette double cérémonie le premier dimanche du mois d'août.

Grande nouvelle pour tous les châteaux et paroisses des environs.

L'évêque de Rennes avait consenti d'autant plus à se rendre à l'invitation de Mlle de Bizeux qu'il tenait à s'entretenir avec le comte d'une œuvre aussi excellente peut-être, et certainement plus utile, que la réfection de la chapelle. Il s'agissait de l'achèvement d'un hospice pour les marins, édifié par souscription à Saint-Servan, aux frais d'une société dont l'évêque et le comte étaient les vice-présidents et en avaient été les grands facteurs.

Plus de quinze mille francs avaient été déjà recueillis et les bâtiments étaient déjà construits ; mais il manquait encore une centaine de mille francs pour le matériel et le mobilier, et les bourses étaient épuisées. Il fallait créer ces dernières ressources et c'est de quoi l'évêque avait à causer à M. de Bizeux.

Stéphanie avait mis tout le château sens dessus dessous pour la réception de Monseigneur. Elle avait décoré la chapelle d'arbustes et de fleurs, et avait fait venir l'organiste et les chœurs de la cathédrale de Rennes.

La grand'messe en musique devait donc avoir et eut un grand éclat, mais il s'y ajouta un effet qui ne fut pas le moindre et sur lequel pourtant

sans leur demander compte de leurs croyances ou de leurs opinions.

Au mois de janvier 1891, la Commission, devant la multiplicité des fêtes de charité, organisées avec un accord si grand par la population tout entière, suspendit les quêtes, qui étaient à peine commencées ; néanmoins elle avait déjà pu recueillir beaucoup d'offrandes, et elle remercia ici publiquement tous les souscripteurs qui ont bien voulu répondre à son appel, et lui permettre ainsi de soulager bien des infortunés.

Le Bureau de Bienfaisance a secouru, pendant toute l'année 1891, 434 familles indigentes, et 720 pendant l'hiver.

Les principales dépenses sont les suivantes : 48,000 kilogrammes de pain ; 7,000 fagots ; 750 vêtements divers ; 19,000 rations de soupe ; achat de couvertures, de literie, matelas, traversins, médicaments, etc. etc. Il a été en outre prêté aux malades 900 draps de lit environ.

A partir du 1^{er} février prochain, les cotisations annuelles seront perçues à domicile ; toute personne, ayant souscrit en 1891, qui désirerait augmenter ou diminuer le montant de la souscription, est priée d'en informer, par lettre, avant cette date, M. le Maire, Président de la Commission Administrative.

La quête, pour l'année 1892, commencera le 2 février. Les quêteurs se rendront seulement au domicile des personnes qu'ils n'ont pu visiter l'an dernier.

Les dons en nature, tels que pain, bois de chauffage, linge, vêtements, etc, sont reçus tous les jours à l'Établissement, place St-James, où ils doivent être remis au Directeur des Distributions.

Le Président de la Commission administrative
Chevalier de la Légion d'honneur,
J.-H. COSTES.

Nos Sénateurs

M. le sénateur Béral, membre de la commission des chemins de fer, a été élu secrétaire de cette commission.

Bourses dans les Lycées et Collèges

Par décret en date du 21 janvier courant, M. Contou, Elie, titulaire d'une bourse de demi-pensionnat au Lycée Gambetta, est nommé élève du gouvernement à bourse entière d'internat au même établissement avec effet du 1^{er} février prochain.

Au magasin des tabacs

Un planteur a été surpris, au moment où il volait, au tas d'un voisin, un certain nombre de manques de tabac.

M. le commissaire de police, appelé, procéda à l'arrestation du coupable et le conduisit devant le procureur de la République.

Edifices du culte

M. le ministre vient d'accorder, sur la proposition du Préfet du Lot : 1^o un secours de 2,400 francs à la commune de Pradines, pour réparations à la sacristie de son église ; 2^o un secours de 400 fr. à la commune de Vire pour réparations au presbytère.

En liberté provisoire

Salbant, l'ex-receveur municipal, détenu depuis le mois de juillet pour détournements, vient d'être mis en liberté provisoire.

Nomination universitaire

M. François Estienne, directeur de l'École

Mlle de Bizeux n'avait pas compté.

Dans son empressement auprès de Monseigneur elle n'avait pas remarqué l'absence, au banc de famille, de la vicomtesse. Tout à coup, sur une tenue grave de l'orgue, une voix s'éleva mélodieuse et pure, et chanta avec un accent et une expression d'une adorable suavité un Pie Jésus de Hændel, qui tint en extase l'auditoire émerveillé.

La même voix dit ensuite l'offertoire du même maître avec une largeur et une puissance que tous les cœurs furent remués.

L'évêque de Rennes, qui était bon connaisseur en musique religieuse, hochait la tête et balançait la main avec béatitude. Il y avait des murmures sourds d'admiration qui couraient dans la foule, et, si ce n'eût été le respect dû au saint lieu, on aurait certainement applaudi.

Après la messe, le premier mot de l'évêque en entrant dans la sacristie fut :

— Mais quel est donc l'étonnant virtuose qui nous a tous ainsi enchantés.

— Que Monseigneur, dit le comte tout triomphant, me permette de lui présenter ma belle-fille, Mme la vicomtesse de Bizeux.

— En vérité, madame la vicomtesse est une artiste de premier ordre ! dit gravement l'évêque.

Et ceci, ajouta-t-il, me donne une idée que je ne crois pas mauvaise, pour certain projet que je vous communiquerai, mon cher comte.

Il se répandit en remerciements et en compliments, auxquels le dilettante se mêlant au prêtre donnait une saveur particulière ; compliments et remerciements qu'il étendit à Stéphanie ; et celle-

Normale de 5^e classe à Valence (Drôme), vient d'être désigné par M. le Ministre de l'Instruction publique pour remplir les fonctions d'inspecteur de l'Enseignement primaire de l'île de la Réunion (1^{re} classe.)

Jusqu'à ce jour, un commissaire de marine en remplissait les fonctions.

Les regrets unanimes qu'a laissés M. Estienne à son départ de Valence doit flatter les espérances de la colonie. Nos félicitations à ce jeune et distingué fonctionnaire qui est devenu notre compatriote par son alliance avec la famille Saligné de Cahors.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

Les membres de la Société de Secours Mutuels se réuniront en assemblée générale, pour le 1^{er} trimestre de 1892, Dimanche prochain, 24 Janvier, à 8 heures et demie du matin, dans une salle de l'hôtel-de-Ville.

A 9 heures, ils se rendront à la chapelle des Cloîtres de l'église Cathédrale, pour y assister à une messe célébrée à leur intention.

Cette cérémonie terminée, ils rentreront à l'Hôtel-de-Ville pour entendre le rapport qui leur sera fait sur la situation financière.

Les Répétiteurs des lycées et collèges

Dans une réunion qu'elle vient de tenir, l'Association des répétiteurs des lycées et collèges avait chargé son bureau de développer auprès du Ministre de l'Instruction publique les conclusions d'une lettre adressée par le président de l'Association à M. Jacques, député de Paris, et de demander notamment qu'aucun poste ne soit supprimé et que les répétiteurs soient indépendants en dehors de leur service.

Les délégués du bureau, MM. Anglès, président, Brocard, vice-président, et Rosselin, secrétaire, ont été présentés au Ministre de l'Instruction publique par M. Jacques, qui a rappelé que les postes créés en 1886, par voie législative, ne pouvaient être supprimés par simple décision ministérielle.

Des explications échangées il reste qu'il ne sera procédé aux suppressions de postes décidées en principe qu'autant qu'il sera démontré que ces suppressions ne lésent aucun répétiteur dans les droits conférés à ces fonctionnaires par les décrets des 28 et 29 août dernier ; si, d'autre part, l'application de ces décrets rendait impossible le fonctionnement normal de certains services, les décisions prises seraient rapportées.

En ce qui concerne l'indépendance des fonctionnaires en dehors du service, le Ministre a affirmé que la circulaire de 1891 constituait un progrès sur la circulaire de 1886. Elle laisse beaucoup plus de latitude aux proviseurs des lycées que les circulaires antérieures. Chaque administrateur pourra donc établir dans l'établissement confié à sa direction, un mode de vivre pouvant donner complète satisfaction à tous les fonctionnaires.

En prenant congé du Ministre, M. Jacques et les délégués de l'Association ont reçu l'assurance que les derniers décrets seraient appliqués dans leur sens le plus libéral et que satisfaction serait donnée aux répétiteurs sans qu'aucun de leurs intérêts légitimes fût lésé.

Concours

Nous rappelons qu'un concours pour l'admission au surnuméraire des douanes aura lieu le lundi 28 mars 1892.

ci, toute interdite, ne savait trop si elle était satisfaite ou si elle était fâchée.

Laura aussi était émue et souriait avec mélancolie ; c'était son premier succès depuis plus de deux ans.

XV

Saint-Malo

Il avait été convenu qu'on ne quitterait le château pour rentrer en ville qu'aux premiers froids aux environs de la Toussaint. Mais dans la seconde quinzaine d'août, Stéphanie fut atteinte d'un rhumatisme aigu qui eut tout d'abord un caractère assez inquiétant.

On appela aussitôt de Saint-Malo le médecin de la famille, vieux patricien de talent et d'expérience, qui donna les premiers soins à la malade et diagnostiqua le commencement d'un rhumatisme articulaire.

Le docteur resta vingt-quatre heures au château mais il ne pouvait rester plus longtemps, il était le premier médecin de la ville et ses autres médecins le réclamaient.

Il promettait de revenir le plus souvent possible, deux ou trois fois par semaine ; mais il convenait que des visites quotidiennes et une surveillance constante de la maladie serait peut-être nécessaires, et il n'y avait à Saint-Pol-de-Léon qu'un officier de santé, passablement ignare et qui n'inspirait qu'une confiance médiocre.

Que faire ! Le temps était beau et doux, la mer était calme comme un lac. Stéphanie fut transportée, sur un brancard couvert, à bord d'un petit vapeur qui vint la prendre à Saint-Malo.

Les jeunes gens, âgés de 18 à 25 ans, qui seraient disposés à y prendre part, sont invités à faire parvenir leur demande avant le 1^{er} mars 1892 aux directeurs de l'une des résidences ci-après :

Alger, Bastia, Bayonne, Besaçon, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Brest, Chambéry, Charleville, Dunkerque, Epinal, La Rochelle, Le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Paris, Perpignan, Rouen, St-Malo, Valenciennes.

Toute demande produite après le 1^{er} mars sera considérée comme non avenue.

Le général Verrier et la frontière italienne

L'état-major de la 29^e division d'infanterie, ayant pour commandant le général Verrier, doit quitter prochainement Marseille pour être transféré à Nice.

Le conseil supérieur de la guerre avait, en effet, reconnu depuis longtemps la nécessité de rapprocher de la frontière le général appelé à commander les opérations entre le Var et la frontière italienne. En cas d'hostilités, le transport du quartier général de Marseille à la frontière, ferait perdre un temps précieux.

Le commandant de la 29^e division aura le commandement général de toutes les forces de la région des Alpes-Maritimes. Afin de lui donner un égal en grade dans la défense du camp retranché de Nice, le titre de gouverneur de cette place sera supprimé. Mais un général de brigade sera chargé du commandement des forts et batteries.

La 29^e division est composée de la 57^e brigade, 61^e et 112 ; et de la 58 brigade, 111^e et 141^e. Le général Verrier aura, en outre, sous ses ordres le 161^e régiment régional, 5 bataillons alpins, l'artillerie alpine et une partie du 13^e bataillon de forteresses.

Naturellement, la direction supérieure de toutes ces troupes restera au général commandant en chef le 15^e corps, dont le quartier général est à Marseille.

Arrestation d'un ancien Percepteur de Sornac

Dernièrement, le nommé M... ancien percepteur de Sornac, originaire de Montcuq (Lot), a été arrêté dans le royaume de Belgique.

On sait que ce percepteur quitta sa perception en emmenant avec lui une femme de la localité. Après son départ, on constata que sa caisse était en déficit et qu'il y avait des erreurs dans sa comptabilité.

Après s'être quelque temps réfugié en Suisse, il avait gagné le territoire belge. Mais la police française était toujours sur ses traces, et, il y a une quinzaine de jours, on lui mettait la main au collet.

Ramené en France en vertu d'un arrêté d'expulsion, il a été écroué à la prison d'Ussel, où il attend que l'instruction de son affaire soit terminée, ce qui ne tardera guère, et il est probable que ce caissier infidèle passera aux assises de mars sous l'inculpation de détournements et de faux en écriture publique.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 21 janvier

Judi, se sont déroulés devant le tribunal correctionnel les débats de l'affaire Quercy, curé de Martignac.

M. l'abbé Quercy, curé de Martignac (Puy-l'Evêque), est accusé : 1^o D'avoir ouvert illéga-

Au bout de quelques heures, elle était installée à la ville, dans son appartement du quai.

M. de Bizeux voulait partir seul avec sa fille, et laisser au château Antonin et Laura. Mais Laura n'y voulut plus consentir.

— Stéphanie a besoin des soins d'une femme, dit-elle ; ma place est auprès du lit de la sœur de mon mari.

Et, comme Mlle de Bizeux semblait craindre de lui causer quelque embarras, elle ajouta :

— Demandez à Antonin, il vous dira que je ne suis pas une mauvaise garde-malade.

Autant Laura « l'impie » bravait la mort, autant Stéphanie, la dévote, la redoutait. Mlle de Bizeux accepta donc l'offre de sa belle-sœur. Pendant près de trois semaines que dura le danger, celle-ci la soigna et la veilla avec une sollicitude qui ne se démentit pas un seul instant. Stéphanie en parut plus surprise que touchée.

— Je vous remercie, dit-elle seulement à l'aube le premier jour qu'elle put sortir de sa chambre, soyez sûre qu'à votre place, j'en aurai fait et j'en ferais tout autant.

— Je n'en doute pas, dit Laura, un peu surprise à son tour.

De ce contre-temps, il résulta qu'en plein mois de septembre on était à Saint-Malo, et la convalescence de Mlle de Bizeux autant que la saison avancée interdisait le retour à la campagne.

A (suite).

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat Méfiez-vous des contrefaçons !

lement une école libre ; 2° d'avoir exercé sans avoir les brevets requis par la loi ; 3° d'avoir refusé de recevoir l'inspecteur primaire.

Après avoir entendu successivement plusieurs témoins, l'énergique défense présentée par l'accusé lui-même, le splendide réquisitoire de Me Bussières, procureur de la République et la belle plaidoirie de M^e Bourdin, le tribunal condamne l'abbé Quercy à 25 fr. d'amende.

Dans la même audience, le tribunal a condamné la femme Vigier dite la « Murgue », à trois mois de prison et à 100 fr. d'amende, pour dénonciation calomnieuse.

Luzech

Une cérémonie funèbre, des plus imposantes, a eu lieu à Luzech, le 20 courant, à 2 h. du soir.

Toute la population de cette localité y prenait part, ainsi que des délégations des communes et des bourgades de la contrée ; chacun voulait accompagner à sa dernière demeure M. Joseph Bergon, frère du conseiller général du canton.

Les autorités de Luzech y étaient représentées. Les enfants de l'école supérieure et les jeunes filles de l'école laïque y assistaient.

M. Bergon, conseiller général et M. Bergon fils, lieutenant d'artillerie, conduisaient le deuil.

Au cimetière et après la cérémonie religieuse, M. Marcenac, chirurgien-major en retraite, conseiller d'arrondissement, maire de St-Vincent, a pris la parole en ces termes :

Discours de M. Marcenac

Messieurs,

Il y a aujourd'hui onze ans, au hameau des Roques, au milieu d'une affluence considérable d'amis en deuil, nous conduisions à sa dernière demeure le lieutenant Bergon, le brillant officier mort victime de son dévouement à la France et à la République, au printemps de la vie, loin de sa famille, loin de ses affections les plus chères, mort en soldat sur le champ de bataille des braves.

Aujourd'hui, nous voilà réunis autour de cette tombe pour rendre les derniers devoirs à son jeune frère, M. Joseph Bergon, mort, lui, entouré des soins affectueux de sa famille bien-aimée, mais mort comme Victor à la fleur de l'âge, dévoué comme lui à la France et à la République, comme lui, noble et loyal caractère qui emporte les regrets les plus sincères de tous ceux qui l'ont connu.

Sa physionomie douce et expressive, son cordial sourire, son ineffable bonté, sa douce gaîté, son aménité, la droiture de son caractère lui avaient gagné l'amitié et les sympathies de tout le monde.

Sa carrière a été moins brillante que celle de l'officier, mais elle n'a pas été moins bien remplie.

M. Joseph Bergon a été à la fois ou tour à tour vitiiculteur distingué, répartiteur, conseiller municipal de la commune de St-Vincent, adjoint au maire, membre du bureau de bienfaisance, délégué cantonal, délégué sénatorial, receveur ruraliste... Enfin il a pris une part active à toutes nos luttes électorales, luttes fort vives il y a quelques années, alors que notre commune n'était pas comme aujourd'hui, sincèrement ralliée à nos institutions républicaines.

Je ne suivrai pas l'homme que nous pleurons dans les différentes phases de sa vie. Je dirai seulement un mot de l'administrateur de la commune et du bureau de bienfaisance, et du conseiller municipal. Il a toujours rempli ces utiles fonctions pour le plus grand bien de ses concitoyens et pour le plus grand avantage de la commune et des indigents. L'administration communale lui était familière. Gestion des intérêts locaux de toute espèce, progrès matériel, intellectuel, moral et politique de la commune, travaux d'utilité publique, application des lois, rien ne lui était étranger. Par la part active qu'il prenait à nos délibérations, par sa vive intelligence, par la sûreté de son jugement, par sa longue expérience des affaires communales il était un collaborateur précieux, qu'il nous sera difficile de remplacer.

La mort, en le frappant, a séparé de nous une âme vaillante, généreuse, ouverte aux plus nobles affections.

Cette mort ne fait pas seulement un vide dans nos rangs, elle en fait un profond dans nos cœurs.

Je ne vous parlerai pas de ses opinions politiques, M. Joseph Bergon était républicain. C'est d'ailleurs de tradition dans sa famille. Son frère aîné, notre honorable conseiller général, est le digne porte-drapeau de la République dans le canton.

M. Joseph Bergon est mort en sage. Entouré d'êtres aimants et bons qui faisaient l'impossible pour le conserver à la vie, il a su accepter, de l'âme la plus ferme et la plus tranquille, de longs jours de souffrances. Il a succombé à une terrible maladie (paralysie progressive), d'autant plus terrible qu'elle ne vous abat pas d'un coup, comme la plupart des autres maladies, mais qui vous mine pour ainsi dire à petit feu, vous laissant, jusqu'au dernier jour, le regret de la vie que l'on quitte et la torture de savoir que tout effort pour s'y raccrocher serait vain. L'homme de bien dont nous déplorons la perte est resté fort devant ses souffrances. Le calme et la tranquillité d'âme ne l'ont pas abandonné un moment.

Puisse sa famille en deuil trouver dans les témoignages de notre sympathie et de nos regrets quelque adoucissement à sa profonde douleur.

Adieu ! Joseph Bergon. Adieu ! au nom des habitants de Luzech. Adieu ! au nom de la commune et du conseil municipal de Saint-Vincent. Ta vie a été faite d'honneur, de droiture, de loyauté. D'autres peuvent laisser des traces plus bruyantes de leur passage ; il n'en est pas qui laissent plus de regrets.

Puy-l'Evêque

Sur la proposition de M. le Préfet, M. le ministre de l'instruction publique vient de concéder divers appareils et agrès de gymnastique à l'école primaire publique de garçons de Puy-l'Evêque.

Livernon

Les loups ont fait de nouveau leur apparition dans notre région et notamment à Quissac, le Bastit, Espédaillac et Durbans. Les bergeries sont dévastées et les populations effrayées, réclament une battue. Dans les montagnes, et afin d'éloigner les fauves, les bergers soufflent constamment dans des cornes de bœuf.

Figeac

Depuis quelques jours, d'audacieux voleurs exploitent la gare de la grande vitesse. Tantôt c'est un colis de vaisselle, tantôt un paquet de mercerie qui est enlevé.

Jeudi matin, un jardinier qui travaillait au jardin de M. Négrié, près la gare, trouva un panier renfermant une dinde truffée, qui avait été déjà attaqué par les rats. Le couvercle avait été jeté dans un enclos contigu.

On se perd en conjectures, parce que la salle qui renferme les colis de la grande vitesse, n'est jamais seule.

Nous espérons cependant qu'on ne tardera pas à mettre la main sur les coupables.

St-Matré

La foire a été très importante ; il y avait beaucoup de bœufs et de porcs gras.

Les bœufs d'attelage se vendaient de 500 à 900 fr. la paire, selon grosseur et qualité.

Les porcs de 40 à 45 fr. les 50 kil.

Puy-l'Evêque

Depuis quelques temps les propriétaires se plaignent de l'inexactitude de la bascule municipale. Beaucoup de personnes ayant l'habitude de peser leurs bestiaux avant de les conduire à la foire, sont bien surprises de l'écart qui se produit entre le premier poids et celui de la bascule et se demandent si c'est l'instrument qui ne va pas ou bien si c'est le préposé qui ne sait pas s'en servir.

Nous espérons que la municipalité de Puy-l'Evêque, si soucieuse des intérêts des propriétaires, saura mettre bon ordre à un état de choses qui porte un grand préjudice à la bonne renommée de nos foires.

Mauroux

Bascule. — A Mauroux, les propriétaires se plaignent également de l'inexactitude de la bascule.

Rixe sanglante. — Deux individus s'étant pris de querelle à propos de truffes, en sont bientôt venus aux mains et l'un d'eux a lancé un coup de sarcloir à la tête de l'autre et lui a fait des blessures assez graves.

La gendarmerie de Puy-l'Evêque a dressé procès-verbal et le parquet est saisi de l'affaire.

Moulinbessou

Avis. — Le Maire de la commune de Valprionde a l'honneur d'informer le public que la foire prochaine du Moulinbessou, à 9 kilom. de Montcuq et de Montaigut, aura lieu le 5 février prochain et que les divers marchés seront approvisionnés en marchandises de première qualité.

* *

Dimanche soir, le nommé Cavagné Raymond, âgé de 13 ans, en sortant de chez un voisin avec d'autres gamins, voulut franchir un mur et se cassa une jambe ; on le transporta aussitôt chez lui où on lui donna les premiers soins.

Décazeville

Ne taquinez pas les cors aux pieds. — Un nommé Bédél, propriétaire, demeurant à Bourran, commune de Décazeville, souffrait d'un cors qu'il avait à un pied et il le coupa avec un couteau, mais il rasa si près, que le sang coula. La souffrance fut bien plus vive après l'opération ; une plaie se forma et devint très grande en quelques jours, le pied s'enfla d'abord, la jambe ensuite, et une fièvre étant venue se greffer là-dessus, Bédél vient de mourir après quelques journées d'atroces souffrances.

Nous serions heureux si nous pouvions indiquer ici un moyen plus pratique pour se débarrasser de ces gênantes tumeurs épidermiques, mais nous ne nous en chargeons pas. Quoiqu'il en soit, il vaut mieux souffrir un peu que de se suicider comme le malheureux Bédél.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 24 JANVIER 1892

de 3 heures à 4 heures du soir

(Allées Fénélon)

- | | |
|--------------------------|-----------|
| Pas redoublé | Sellenick |
| Zampa (ouverture) | Hérod |
| La vie paisienne (valse) | Offenbach |
| Le Prophète (fantaisie) | Meyerbeer |
| Polka des Troupiers | Desormes |

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

(Suite)

Battage ou dépiquage. — Pour faire cette opération, continue le père Serres, nous ne connaissons autrefois que *lo lato*. Cet antique outil se composait d'une poignée de longues tiges de chênes réunies au moyen de quelques osiers, au bout desquels nous adoptions un *cap bergou*, ce derniers était fait d'un pied de bois très dur, de cornouiller ordinairement, il avait un mètre environ de longueur et se terminait par une *bourde* (gros nœud). Deux pauvres patients, un de chaque côté *del bergat*, frappaient *lo soulado* (gerbes déliées et étendues sur l'aire) de ces grossiers instruments dont on pouvait, sans peine, compter les coups aussi lents que pénibles.

Impossible de dire le grain qui se perdait par ce système, soit en volant au loin, soit en se sauvant dans la paille. Quant deux bons ouvriers avaient battu une vingtaine de gerbes, il était temps de plier bagage ; je ne vous surprendrais pas en vous disant que ce travail durait tout l'hiver et que souvent on pourrissait la récolte si on n'avait pu la mettre dedans, où elle était dévorée par les rats.

Mes amis, vous croirez peut-être que je vous raconte cela pour rire ou du moins que je parle de la plus haute antiquité ; ce n'est ni l'un ni l'autre ; il n'y a pas plus de 35 ans qu'à peu près tous les agriculteurs étaient encore esclaves de cette routine.

Que de charretées de bois moi-même j'ai fait périr pour ce sot usage, auquel succéda *lou flotxel* (fléau), celui-ci comme vous savez, se compose de deux pièces, *lou toudou* et *lo bergo plato*, cette dernière est faite d'un morceau de chêne refondu ; elle est liée à la première qui sert de manche.

Le battage à l'aide du fléau demande encore de la force et de l'adresse, mais il fait un très bon et assez rapide travail. Dans une aire où l'on étend cinq à six onzaines à la fois, quatre personnes peuvent en battre de quinze à vingt onzaines par jour.

L'émigration de la jeunesse a conduit au manque de bras, les ouvriers restés dans les campagnes ne suffisant plus aux travaux agricoles, on inventa le manège à bœufs, il n'en fallait pas moins de trois paires à la fois, à peine s'ils pouvaient tenir une heure ; on avait trouvé un moyen de crever les animaux sans en tirer grand profit, car le travail, outre qu'il n'allait pas vite, laissait à désirer. Peu à peu on perfectionna l'appareil et pendant quelques années on le fit manœuvrer à bras. Tour à tour, les ouvriers se relevaient dans cette rude besogne, non sans regretter l'usage de battre au fléau. Il en coûte de rompre avec les vieilles habitudes.

A ce genre de batteuse on succéda une autre de plus parfaite, mue par la vapeur ; en quelques heures elle remplit les greniers ; ce n'est pas la peine de faire les éloges de cette machine, tout le monde en connaît les avantages ; d'abord on regarda l'invention de mauvais œil, puis on s'y habitua à mesure que le perfectionnement se produisit. A présent on ne fait plus les difficiles, le progrès s'est affirmé et la routine a capitulé.

L'Instituteur. — La farine du blé est émouillante et résolutive placée sur les surfaces inflammatoires ; elle entre dans toutes les pâtisseries et paraît sur toutes les tables. La mie du pain bouillie dans du lait forme un excellent cataplasme qu'il faut renouveler souvent sur les tumeurs.

Le son du blé est employé en lavements, en décoctions, bains émollients, laxatifs.

Le pain, rôti sur un charbon et bouilli dans l'eau fournit l'eau pannée très convenable dans les maladies aiguës.

Le levain accélère la suppuration des tumeurs inflammatoires.

La décoction du son de froment, passée dans un linge, à laquelle on ajoute un peu de miel, est un remède bon contre l'esquinancie et les maux de gorge.

L'ivraie est une mauvaise graminée qui croît dans les blés et dont les graines mêlées au froment ont une propriété énivrante.

LE SEIGLE

Le seigle est une céréale du Nord, qui a sur le blé l'avantage d'être moins difficile pour la nature du sol. Les terrains légers, calcaires lui sont bons ; il peut revenir plusieurs fois de suite à la même place

jamais sur les terrains où la dernière récolte a été de l'esparcette.

L'époque des semailles varie avec les localités ; dans notre Causse on sème l'es-pèce aventine en fin septembre, l'autre à partir de la Toussaint jusqu'à fin décembre. Cette plante lève plus tôt qu'aucune autre, dans l'espace de huit jours elle se montre.

Le grain de semence doit être de l'année et bien mûr, celui de deux ans n'aurait cependant, mais on ne doit s'en servir que si la récolte de l'année n'a pas été bonne ; dans ce cas on le ramollira par un trempage la veille ; on peut même sulfater ou chauler comme on a fait pour le blé.

La friche vieille est la terre qui convient le mieux ; on ne l'ensemence pas sans avoir au préalable donné à la terre un bon labour, défriché à temps pour faire périr l'herbe. Sans être sec, le terrain doit être ressuyé, les sols humides lui étant contraires.

Après un hiver doux, dans les bonnes terres, si on ne le fait pacager par les agneaux, la verse est à craindre ; on aurait alors fort peu de grain, mais beaucoup de paille. Cela n'arrive jamais chez nous.

(A suivre.)

J. MEULET,

Instituteur public à Carluet.

PILULES GICQUEL, la Boîte 1^{fr}50

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 16 au 23 janvier 1891

Naissances

- Berger Alice, avenue de la Gare.
- Maurin Jeanne, rue du Séminaire, 1.
- Mortefon Camille, rue du Temple.
- Bosc Marie, rue Rousseau, 5.
- Bonassie Léonce, rue Lastié, 3.
- Delpech Marguerite, rue du Four Ste-Barbe, 6.

Décès

- Conquet Rose, 45 ans, rue du Bousquet, 7.
- Prataude Antoine, marchand, 61 ans, (Hospice).
- Ponzergues Jean, propriétaire, 53 ans, à Labarre.
- Duthil Marie, 70 ans, rue Devia.
- Labro Adélaïde, 49 ans, (Hospice).
- Besse Jean, cultivateur, 82 ans, rue Lastié, 27.
- Calmon Jeanne, 86 ans, v^e Maurille, (Hospice).
- Huillery Paulin, 66 ans, prêtre, professeur aux Petits-Carmes.
- Brunet Marie, 55 ans, boulevard Gambetta, 67.
- Soldadie Fanny, 25 ans, rue de la Liberté, 18.
- Bertrand Pierre, 65 ans, rue de la Mairie, 12.

REVUE HEBDOMADAIRE

Le marché continue à faire preuve de fermeté surtout sur nos rentes, mais les affaires laissent toujours à désirer.

Il est évident que la lourdeur de certains fonds étrangers empêche la hausse qui paraissait être dans les idées générales.

Le 3 0/0 est à 95.35. Le nouveau ex-coupon à 94.55.

Le Crédit Foncier se négocie à 1220, les obligations foncières et communales ont toujours un bon courant de demandes.

La Banque d'Es-compte est à 385. Le paiement de l'acompte de 6.25 se fera à partir du 25 janvier. Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 805. La Société Générale est à 478.75. Les bénéfices du mois de décembre sont supérieurs de 100.000 fr. à ceux de sa période correspondante.

La Banque de Paris est un peu hésitante à 680. Nos grands chemins sont calmes.

Les demandes continuent à être très actives sur les actions des voies ferrées économiques ; le cours est de 530.25.

Nous pouvons toujours conseiller l'achat des obligations des chemins de fer économiques. Des réalisations ont pesé sur l'Italien qui est malgré cela bien tenu à 90.20.

L'Extérieure reste lourde. Il est bien difficile pour l'Espagne de sortir de ses embarras financiers. La prime sur l'or est toujours considérable.

Le Portugais continue à baisser. On semble préparer les porteurs à une réduction sur ladette.

Les actions du canal de Toulouse dont la souscription sera close le 26 janvier au comptoir des fonds nationaux méritent à tous égards de prendre place, dans les portefeuilles les plus sévèrement composés.

En Banque, bonne tenue de la Moréna à 108.75. La fermeté de ce titre contraste avec la lourdeur des autres valeurs minières.

Nous avons annoncé pour le 25 courant, l'émission aux guichets de la Banque Ottomane et de la Société générale de 120,000 obligations de la ligne de Bayrouth à Damas.

Cette compagnie est unie à la Compagnie P.-L.-M. d'abord par une communauté d'intérêt car la ligne P.-L.-M. aboutissant à la Méditerranée, à toutes sortes de bonnes raisons pour attirer à Marseille, notre grand port d'attache méditerranéen, tout le trafic de la Syrie plutôt que de laisser passer par Gènes ou Brindisi.

Le public trouvera dans l'Electra, les plus brillantes garanties d'avenir ; ce titre vaut aujourd'hui 55 fr. Il faut pour se renseigner complètement sur l'entreprise, s'adresser à la Société française, 22, place Vendôme, à Paris. Nous croyons pouvoir affirmer que dans aucune circonstance, nous n'avons eu l'occasion de recommander à nos lecteurs une affaire aussi avantageuse.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :
1^{er} itinéraire ; 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.
2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz
Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salles-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes 25 %
— 4 — 30 %
— 5 — 35 %
— 6 — ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz
Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 41 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 % sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salles-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller com-

me au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Pourquoi employer dans les rhumes, catarrhes, bronchites, gripes et maladies de poitrine le goudron, produit empyreumatique désagréable et indigeste obtenu par la combustion des débris du sapin ? Le SIROP DE SÈVE DE PIN MARITIME de LAGASSE offre aux malades la sève du pin dans toute sa pureté, récoltée avec les principes balsamiques et résineux si recherchés des médecins.

LA VELOUTINE,

est une Poudre de Riz, spéciale préparée au BISMUTH, par conséquent d'une action hygiénique sur la peau, elle est adhérente et invisible et donne au teint la beauté et la fraîcheur de la jeunesse.

CH. FAY, INVENTEUR, 9, RUE DE LA PAIX, PARIS, et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs. Se méfier des imitations et contrefaçons. Jugement du Tribunal civil de la Seine du 5 mai 1875.

Un remède bon marché. — Dans les cas de rhume, bronchite, catarrhe, et en général dans toutes les affections des bronches ou des poumons, prendre deux capsules Guyot à chaque repas, dans le potage. Ce traitement coûte dix centimes par jour environ, et il est aussi efficace que bon marché. Nous ne pouvons garantir l'efficacité que des capsules Guyot blanches, revêtues de la signature E. Guyot et fabriquées, 19, rue Jacob, Paris. Les enfants ou les personnes qui ne pourraient avaler ces capsules feront usage de la pâte Regnaud.

ZAZOURIA (Algérie)

Depuis 5 ans, j'avais une toux opiniâtre que rien ne pouvait calmer ; en plus, une violente névralgie me faisait horriblement souffrir. Depuis un mois je fais usage des **Pilules Gicquel**, j'ai été immédiatement soulagé, et maintenant je me trouve guéri. Une de mes nièces âgée de 12 ans, atteinte d'une maladie de cœur que les médecins considéraient comme incurable, se trouve tout à fait soulagée, pour ainsi dire guérie dans l'espace d'un mois. Une autre jeune fille s'est aussi trouvée guérie d'un grand mal de gorge par ces bonnes **Pilules Gicquel**.

Signé : F. ROLLAND, à Zazouria.

DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat, de digestion souvent difficile, et le café au lait, dont les effets débilitants sont si nuisibles à la santé des dames beaucoup de médecins recommandent le **Racahout** de Delangrenier, aliment très agréable et nutritif, qu'ils ordonnent déjà aux enfants, aux personnes âgées ou anémiques, en un mot à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt dans chaque ville. (Se défier des contrefaçons.)

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

AUDOUARD Chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4^e mercredi de chaque mois.

Le véritable Santal de Mysore a subi l'année dernière une hausse de 25 0/0 aux Indes, et de 35 à 40 0/0 en Europe, c'est donc le moment pour les intéressés d'éviter tous les mélanges et falsifications de l'Essence de Santal, en exigeant le nom Midy sur chaque capsule et sa signature sur les flacons.

Bibliographie

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages*. — Sommaire de la 1619^e livraison (23 janvier 1892). — Chez nos Indiens (4 années dans la Guyane française), par M. Henri Cou-dreau. — (1887-1891). — Texte dessiné inédits. — 11 gravures de Riou, Barbant, Boudier et de Ruffe.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 998^e livraison (23 janvier 1892). — Texte : Les Trésors de la Fable, par le commandant Stany. — Un Robiflon de six ans, par C. Améro — La France au Soudan, par Louis Rousselet. — Le chameau de guerre, par E. Duhouset. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de Barban, Busson, E. Zier, etc. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 31 janvier 1892 : Maxime Rude : Madame d'Estangy. — Augustin Filon : Violette Méridan (suite). — Henry Gréville : L'héritière (suite). — Hector Malot : La petite sœur (suite). — Eugène Chavette : Défunt Brichet (suite). — Pauline Savari : Mademoiselle se marie (suite).

MONITEUR DE LA BANQUE

ET DE LA BOURSE

PARIS — 30, rue Bergère, — PARIS

(26^e ANNÉE)

Revue économique et financière

Indépendante de toute société de crédit

Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi

Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Minières ; renseignements utiles ; études sur toutes les valeurs ; questions de jurisprudence financière ; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs.

Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues.

ABONNEMENT : SIX FRANCS PAR AN

ETRANGER : DIX FRANCS

SOMMAIRE DU N° 3

La situation. — L'année 1891. — Informations financières. — Une valeur d'avenir. — Compagnie française des Chemins de fer de la province de Santa-Fé. — Benedictine de l'abbaye de Fécamp. — Compagnie du gaz pour la France et l'étranger. — Compagnie générale des Eaux pour l'étranger. — Dégrevement de la grande vitesse. — Achats de Rentes par la Caisse des dépôts et consignations. — Finances de Russie. — Mouvement du Cuivre. — La phénoménale récolte des Etats-Unis. — Renseignements utiles : Valeurs à acheter ; Valeurs à vendre. — Jurisprudence financière. — Revue des valeurs. — Changes et monnaies. — Marché des départements. — Cours des métaux. — Petite correspondance. — Tirages financiers de la semaine.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

PARIS-PIANO

BIBLIOTHÈQUE MUSICALE BI-MENSUELLE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

11, rue d'Hauteville, Paris

PARIS-PIANO public dans chaque numéro :

1^o Un Morceau inédit (fantaisie, étude, adaptation d'opéra, etc.)

2^o Un Morceau inédit (musique de genre, de danse, originale ou tirée d'opérettes en vogue).

Ces deux Morceaux de difficulté moyenne sont édités avec un grand luxe, gravés avec soin, imprimés sur beau papier, livrés sous couverture originale et représentant environ fr. 12 de musique à prix marqués.

Innovation du *Paris-Piano*. — Chaque morceau important est accompagné d'une « Lettre autographe de l'Auteur », donnant les indications relatives à l'exécution de l'œuvre.

3^o Un supplément littéraire : Revue de la quinzaine (musique, théâtres, mode, bibliographie, etc.).

4^o Un supplément artistique : Portraits de célébrités contemporaines.

AVIS IMPORTANT

En présence de l'immense succès du 1^{er} n° de

PARIS-PIANO

(50,000 exemplaires enlevés en 15 jours)

L'Administration de cette publication a décidé de vendre au numéro chacun des fascicules suivants.

Paris-Piano est en vente au prix de UN FRANC le numéro chez tous les libraires, marchands de musique et de journaux.

Abonnements : un an, 20 francs.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES,

LA REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, pituitie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix ; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques :

« Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M^{lle} GAUGUEN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50 ; 1/2 kil., 4 fr. 50 ; 1 kil., 7 fr. 75 ; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50 ; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès ; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50	6 ^h 39
Mercuès.	6 ^h 54	1 ^h 4	6 ^h 53
Arrêt Douelle	6 ^h 58	—	6 ^h 57
Parnac.	7 ^h 5	1 ^h 15	7 ^h 4
Luzach.	7 ^h 11	1 ^h 22	7 ^h 11
Castelfranc. . . .	7 ^h 25	1 ^h 35	7 ^h 23
Arr. Prayssac	7 ^h 28	1 ^h 38	7 ^h 26
Puy-l'Évêque. . . .	7 ^h 36	1 ^h 46	7 ^h 34
Duravel.	7 ^h 43	1 ^h 54	7 ^h 41
Soturac-Touzac	7 ^h 51	2 ^h 2	7 ^h 49
Fumel.	8 ^h —	2 ^h 13	7 ^h 58
LIBOS. — A.	8 ^h 6	2 ^h 19	8 ^h 4
BORDEAUX.	3 ^h 51	8 ^h 11	4 ^h 45
PARIS. — Ar.	11 ^h 37	4 ^h 37	10 ^h 21

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	5 ^h 50	12 ^h 50	7 ^h 45
— Express.	7 ^h 40	—	12 ^h 45
BORDEAUX.	—	6 ^h 10	3 ^h 34
LIBOS. — D.	8 ^h 53	3 ^h 30	9 ^h 5
Fumel.	8 ^h 41	3 ^h 38	9 ^h 11
Soturac-Touzac	8 ^h 34	3 ^h 50	9 ^h 21
Duravel.	8 ^h 59	3 ^h 59	9 ^h 28
Arr. Prayssac	9 ^h 6	4 ^h 8	9 ^h 35
Puy-l'Évêque. . . .	9 ^h 13	4 ^h 15	9 ^h 42
Castelfranc. . . .	9 ^h 19	4 ^h 23	9 ^h 48
Luzach.	9 ^h 29	4 ^h 36	9 ^h 58
Parnac.	9 ^h 37	4 ^h 46	10 ^h 6
Arrêt Douelle	9 ^h 42	—	10 ^h 11
Mercuès.	9 ^h 47	4 ^h 57	10 ^h 16
CAHORS. — A.	9 ^h 59	5 ^h 15	10 ^h 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 23
Cabessut, halte	7 ^h 54	11 ^h 41	5 ^h 32
Arcambal.	8 ^h 4	12 ^h 4	5 ^h 42
Vers.	8 ^h 12	12 ^h 12	5 ^h 50
Saint-Géry.	8 ^h 20	12 ^h 38	5 ^h 57
Conduché.	8 ^h 32	1 ^h 5	6 ^h 9
St-Cirq, halte.	8 ^h 38	1 ^h 14	6 ^h 15
St-Martin-Lab.	8 ^h 48	1 ^h 35	6 ^h 24
Calviac, halte.	8 ^h 55	1 ^h 44	6 ^h 31
Calviac.	9 ^h 8	2 ^h 10	6 ^h 44
Montroum, halte.	9 ^h 18	2 ^h 24	6 ^h 54
Toulzac.	9 ^h 27	2 ^h 45	7 ^h 5
Lamadelleine.	9 ^h 39	3 ^h 10	7 ^h 15
CAPDENAC. A.	9 ^h 51	3 ^h 26	7 ^h 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 ^h 47	11 ^h 30	5 ^h 23
Lamadelleine. . .	7 ^h 59	11 ^h 54	5 ^h 34
Toulzac.	8 ^h 10	12 ^h 4	5 ^h 46
Montroum, halte.	8 ^h 18	12 ^h 30	5 ^h 54
Cajarc.	8 ^h 30	12 ^h 32	6 ^h 5
Calviac, halte.	8 ^h 40	1 ^h 6	6 ^h 15
St-Martin-Lab.	8 ^h 49	1 ^h 26	6 ^h 25
St-Cirq, halte.	8 ^h 57	1 ^h 37	6 ^h 33
Conduché.	9 ^h 5	1 ^h 55	6 ^h 39
Saint-Géry.	9 ^h 18	2 ^h 22	6 ^h 53
Vers.	9 ^h 23	2 ^h 35	6 ^h 58
Arcambal.	9 ^h 31	2 ^h 56	7 ^h 6
Cabessut, halte.	9 ^h 44	3 ^h 10	7 ^h 16
CAHORS. — A.	9 ^h 49	3 ^h 20	7 ^h 24

MAGASIN

ET APPARTEMENT

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue de la Liberté, 10

S'ADRESSER A LA PATISSERIE LUTZY

On demande des Représentants

sérieux pour la vente des Engrais chimiques de toutes sortes et spécialement préparés pour céréales, prairies, etc., etc. Insecticides et fertilisants pour vignes, préservateurs du phylloxera. Dosages garantis. Matières premières de toutes espèces. Huiles et graisses de toutes sortes.

Fortes remises payées immédiatement. S'adresser à la maison L. Salles, 27 années d'existence (anciennement, 64, rue de Saintonge), actuellement, 4, rue Béranger Paris.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

Au QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Vieillesse, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de